

## MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

### Règlement amiable des litiges

Dans le cadre d'une réclamation amiable préalable et non satisfaisante, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de la Consommation.

Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org)

Ou

Par courrier :

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE

12 Square Desnouettes - 75015 PARIS